



La complémentaire santé des salariés
des **secteurs sanitaire Social et
Médico-Social** du 26 août 1965



Les atouts de notre offre mutualiste

Une gestion au plus près des employeurs

Des interlocuteurs dédiés et proches de votre entreprise

L'ensemble des mutuelles de MUTEX-l'alliance mutualiste gère en direct les comptes de leurs adhérents pour un véritable service de proximité.

Plus de 1 500 conseillers répartis sur tout le territoire sont à votre disposition.

Un espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat.

Ce service personnalisé et sécurisé vous donne accès, à tout moment, à de nombreuses fonctionnalités :

- Payer des cotisations en ligne via la DSN (déclaration sociale nominative)
- Consulter les documents du régime
- Effectuer des actes en gestion (affiliation ou radiation d'un salarié...)

Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé

MUTEX-l'alliance mutualiste apporte des réponses concrètes aux questions que se posent les adhérents sur les maladies, les traitements, les modes de prévention.

Via internet ou par nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses à ses doutes, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé. Des actions d'informations sur les addictions, les troubles musculo-squelettiques sont organisées en entreprise.

Les adhérents et assurés Chorum bénéficient des services de CIDES et Chorum facilit'.

Des avantages concrets pour les salariés

L'accès aux soins pour tous

- Un réseau d'opticiens et d'audioprothésistes propose des équipements **à tarifs négociés sans rien céder à la qualité, grâce au réseau Kalivia.**
- Le premier réseau de réalisations sanitaires et sociales (centres dentaires, établissements et services hospitaliers, centres de soins médicaux et infirmiers etc.) **permet de réduire le reste à charge.**

Le tiers payant généralisé

Grâce à un accord passé avec des professionnels de santé, le tiers payant **permet d'éviter l'avance des frais de soins de santé sur de nombreux actes :**

- L'hospitalisation
- Les actes de radiologie
- Les analyses en laboratoire
- Les frais d'optique
- La prise en charge des transports etc.

Un service d'analyse des devis

Ce service permet à l'assuré de **connaître à l'avance le montant qui lui sera remboursé.**

Un espace salarié personnalisé

Vos salariés **ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :**

- Consulter leurs remboursements
- Déclarer tout changement de situation personnelle
- Accéder aux garanties du régime

Assistance et action sociale pour faire face aux aléas de la vie

Pour faire face à des situations difficiles, **des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux** (appareillages, aménagements liés au handicap...).

Une offre d'assistance est proposée en cas de maladie ou d'accident (aide à domicile, garde d'enfants, téléassistance, acheminement des médicaments etc.).



Une complémentaire santé obligatoire

pour les salariés de la CCN 1965

L'avenant 9-2014 (agrée le 28 février 2015) et son avenant 01-2015 instaurent un régime frais de santé.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les établissements devront faire bénéficier leurs salariés du régime frais de santé conventionnel.

Ainsi l'ensemble des salariés sera garanti :

- quel que soit leur état de santé,
- à compter de quatre mois d'ancienneté dans l'association,
- dans le strict respect des dispositions de la Convention collective.

MUTEX-l'alliance mutualiste est l'un des organismes recommandés par les partenaires sociaux pour gérer le régime, au travers de l'offre Chorum.

Avec ses 7 millions de personnes protégées sur l'ensemble du territoire, MUTEX-l'alliance mutualiste est le 1^{er} acteur national de santé.

Les mutuelles membres de MUTEX-l'alliance mutualiste, Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-MCD Mutuelle, Harmonie Mutuelle, et Mutuelle Ociane, mettent leur expertise et leurs atouts au service de votre association.

Chorum, membre de MUTEX-l'alliance mutualiste et partenaire engagé au service des acteurs de l'ESS.

Membre de MUTEX-l'alliance mutualiste, la mutuelle Chorum est le 1^{er} opérateur gestionnaire de prévoyance des associations. Chorum s'engage également auprès de ses adhérents pour l'amélioration de leur qualité de vie. Son centre de ressources et d'action, CIDES, propose une offre sur-mesure pour valoriser et améliorer les démarches de prévention. Par ailleurs, Chorum a créé pour ses adhérents en Prévoyance un outil dédié à l'accompagnement social des salariés : **Chorum facilite'**.



Garanties du régime frais de santé

	Base conventionnelle	Base conventionnelle + sur-complémentaire OPTION 1	Base conventionnelle + sur-complémentaire OPTION 2
Y compris Sécurité sociale sauf pour les forfaits en €			
FRAIS D'HOSPITALISATION			
Frais de séjour	150% BR en conventionné et TM en non conventionné	200% BR en conventionné et TM en non conventionné	300% BR en conventionné et TM en non conventionné
Forfait Hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Actes de chirurgie	150% BR hors CAS	200% BR hors CAS	200% BR hors CAS
Actes d'anesthésie	170% BR pour les médecins adhérents CAS	220% BR pour les médecins adhérents CAS	300% BR pour les médecins adhérents CAS
Autres honoraires			
Chambre particulière par jour : secteur conventionné	1,5% PMSS	2,25% PMSS	3% PMSS
Personne accompagnante : secteur conventionné			
FRAIS MÉDICAUX			
Consultation - visites : Généralistes	100% BR	100% BR	150% BR hors CAS 170% BR pour les médecins adhérents CAS
Consultation - visites : Spécialistes	150% BR hors CAS 170% BR pour les médecins adhérents CAS	200% BR hors CAS 220% BR pour les médecins adhérents CAS	200% BR hors CAS 300% BR pour les médecins adhérents CAS
Actes de chirurgie	100% BR	125% BR hors CAS 150% BR pour les médecins adhérents CAS	150% BR hors CAS 170% BR pour les médecins adhérents CAS
Pharmacie	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale	25€	50€	100€
Analyses, Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	150% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie), radiologie	100% BR	125% BR hors CAS 150% BR pour les médecins adhérents CAS	150% BR hors CAS 170% BR pour les médecins adhérents CAS
Orthopédie et autres prothèses	125% BR	150% BR	200% BR
Prothèses auditives	400€ /oreille (tous les 2 ans) avec au minimum 100% de la BR	800€ /oreille (tous les 2 ans) avec au minimum 100% de la BR	1200€ /oreille (tous les 2 ans) avec au minimum 100% de la BR
Transport accepté par la SS	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-inlays simples	125% BR	150% BR	200% BR
Orthodontie			
Acceptée par la SS	200% BR	300% BR	350% BR
Refusée par la SS	non couverte	non couverte	250% BR
Prothèses dentaires : 3 prothèses maximum par an et par bénéficiaire, et au-delà, la garantie est limitée au panier de soins			
Remboursées par la SS : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	350% BR	400% BR	450% BR
Remboursées par la SS : dents de fond de bouche	250% BR	300% BR	350% BR
Inlays-core et inlay à clavettes	125% BR	150% BR	200% BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	250% de la BR reconstituée	300% de la BR reconstituée	350% de la BR reconstituée
Implantologie et parodontologie (forfait par année civile)	200€	300€	500€
OPTIQUE			
Conformément au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 et sauf en cas d'évolution de la vue médicalement constatée, le renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au delà d'un délai de 12 mois pour les enfants et de 24 mois pour les adultes suivant l'acquisition du précédent équipement			
	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
Lentilles acceptées, refusées, jetables	150€/an par bénéficiaire*	200€/an par bénéficiaire*	300€/an par bénéficiaire*
Chirurgie réfractive	400€/œil	600€/œil	800€/œil
Actes de prévention et divers			
Tous les actes des contrats responsables	100% BR	100% BR	100% BR
Dépistages prescrits médicalement (ostéodensitométrie, audition, obésité...) et Patch anti-tabac	40€/an par bénéficiaire	60€/an par bénéficiaire	80€/an par bénéficiaire
Cures thermales hors thalassothérapie acceptées par SS	100€/an par bénéficiaire	200€/an par bénéficiaire	300€/an par bénéficiaire
Acupuncture, ostéopathie et étioopathie (si praticien inscrit auprès d'une association agréée)	25€/acte (4 actes par année)	30€/acte (4 actes par année)	50€/acte (4 actes par année)

Optique

Grilles Optiques

Remboursement de l'assureur par verre et en complément de la Ss. Type de Verre selon correction	Grille optique n° 1		Grille optique n° 2		Grille optique n° 3	
	Enfants < 18 ans	Adultes	Enfants < 18 ans	Adultes	Enfants < 18 ans	Adultes
Pour les verres Simple Foyer, Sphériques	de 50 € à 70 €	de 80 € à 100 €	de 60 € à 80 €	de 100 € à 120 €	de 70 € à 90 €	de 120 € à 140 €
Pour les verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques	de 60 € à 90 €	de 90 € à 120 €	de 70 € à 100 €	de 110 € à 140 €	de 80 € à 110 €	de 130 € à 160 €
Pour les verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques	de 120 € à 130 €	de 150 € à 160 €	de 130 € à 140 €	de 170 € à 180 €	de 140 € à 150 €	de 190 € à 200 €
Pour les verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques	de 145 € à 155 €	de 175 € à 185 €	de 155 € à 165 €	de 195 € à 205 €	de 165 € à 175 €	de 215 € à 225 €
Monture	75 €	125 €	100 €	150 €	125 €	150 €

Taux de cotisation des actifs (En % du PMSS - Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)

L'employeur doit souscrire la base conventionnelle obligatoire, il peut aussi choisir de renforcer les garanties par l'adhésion à une option pour l'ensemble des salariés.

Le salarié a la possibilité d'étendre à ses ayants droit et/ou renforcer sa garantie selon le choix fait par l'employeur.

L'employeur souscrit la base conventionnelle seule		Régime général			Régime Alsace Moselle		
		Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e	Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e
Salarié		1,49 % PMSS	+ 1,49 % PMSS	+ 0,63 % PMSS	1,01 % PMSS	+ 1,01 % PMSS	+ 0,41 % PMSS
Souscription facultative au choix du salarié	+ Option 1	+ 0,23 % PMSS	+ 0,25 % PMSS	+ 0,15 % PMSS	+ 0,23 % PMSS	+ 0,25 % PMSS	+ 0,15 % PMSS
	+ Option 2	+ 0,52 % PMSS	+ 0,59 % PMSS	+ 0,28 % PMSS	+ 0,52 % PMSS	+ 0,59 % PMSS	+ 0,28 % PMSS

L'employeur souscrit la base conventionnelle + option 1		Régime général			Régime Alsace Moselle		
		Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e	Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e
Salarié		1,69 % PMSS	+ 1,70 % PMSS	+ 0,76 % PMSS	1,21 % PMSS	+ 1,22 % PMSS	+ 0,54 % PMSS
Souscription facultative au choix du salarié	+ Option 2	+ 0,29 % PMSS	+ 0,34 % PMSS	+ 0,13 % PMSS	+ 0,29 % PMSS	+ 0,34 % PMSS	+ 0,13 % PMSS

L'employeur souscrit la base conventionnelle + option 2		Régime général			Régime Alsace Moselle		
		Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e	Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e
Salarié		1,93 % PMSS	+ 1,97 % PMSS	+ 0,86 % PMSS	1,45 % PMSS	+ 1,49 % PMSS	+ 0,64 % PMSS

Taux de cotisation des bénéficiaires Loi Evin (En % du PMSS - Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)

	Régime général			Régime Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e	Salarié	Conjoint et assimilé	Enfant gratuit dès le 3e
Base conventionnelle	2,08 % PMSS	+ 2,08 % PMSS	+ 0,63 % PMSS	1,45 % PMSS	+ 1,45 % PMSS	+ 0,53 % PMSS
+ Option 1	+ 0,28 % PMSS	+ 0,28 % PMSS	+ 0,15 % PMSS	+ 0,28 % PMSS	+ 0,28 % PMSS	+ 0,15 % PMSS
+ Option 2	+ 0,62 % PMSS	+ 0,62 % PMSS	+ 0,28 % PMSS	+ 0,62 % PMSS	+ 0,62 % PMSS	+ 0,28 % PMSS

Chorum et MUTEX-l'alliance mutualiste, une expertise au service des professionnels de l'économie sociale et solidaire

- **Le 1^{er} acteur de santé national**, et un pôle majeur de protection sociale
- **Une exigence de qualité partout et pour tous** pour un niveau de services irréprochable
- **Une implantation territoriale solide et complète** pour une véritable relation de proximité
- **Des dispositifs d'action sociale** pour accompagner les plus fragiles
- **Des outils pour favoriser la prévention** et améliorer la qualité de vie

Chiffres clés

Plus de 7 millions de personnes assurées

2 500 centres de soins et d'accompagnement mutualistes

200 000 accords de conventionnements passés auprès de professionnels de santé

700 agences et 1 500 experts pour un service santé partout en France (y compris DOM-TOM)

31 branches professionnelles et plus de 300 000 entreprises adhérentes

5,5 millions d'euros dédiés à l'action sociale Frais de soins de santé



Le contrat est coassuré par Mutex, Adréa Mutuelle, Apréva, Eovi-Mcd mutuelle, Harmonie Mutuelle, Mutuelle Chorum et Mutuelle Ociane. Organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.